

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 29 AVR. 2014

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - 82

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 24 avril (24/04/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

Mme Colette ROLLET est nommée secrétaire de séance.

TOURISME

17-24 Avril 2014

COMMISSION TOURISME – ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE MOISSAC AU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : M. Le MAIRE.

Vu le décret n° 2002-320 du 27 février 2002 modifiant le code général des collectivités Territoriales et relatif à la direction des Offices de Tourisme,

Vu l'article L. 2221-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 133-4 à L.133-10 du Code du Tourisme,

Vu la délibération en date du 27 mars 1997 portant création d'un Office Municipal de Tourisme,

Il convient donc d'élire neuf conseillers municipaux titulaires et neuf conseillers municipaux suppléants.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	33
Majorité absolue	17

Ont obtenu :

La liste Muriel VALETTE : 33 VOIX

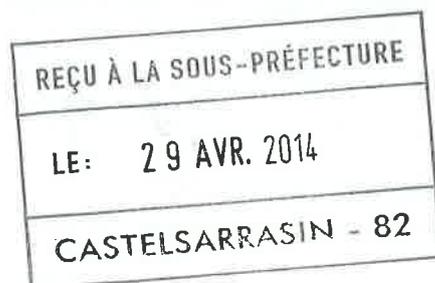
Sont élus :

Membres titulaires	Membres suppléants
Muriel VALETTE	Fabienne GASC
Sabine AUGÉ	Christine HEMERY
Colette ROLLET	Anne-Marie SAURY
Fabienne MAERTEN	Aïzen ABOUA
Michèle AJELLO DUGUE	Michel PIRAME
Michel CASSIGNOL	Pierre FONTANIE
Gérard VALLES	Franck BOUSQUET
Valérie CLARMONT	Marie CASTRO
Patrice CHARLES	Marie-Claude DULAC

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la désignation des conseillers municipaux suivants, représentants la Commune à l'Office de Tourisme :

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| - <u>Membres titulaires</u> : | - <u>Membres suppléants</u> : |
| - Muriel VALETTE | - Fabienne GASC |
| - Sabine AUGÉ | - Christine HEMERY |
| - Colette ROLLET | - Anne-Marie SAURY |
| - Fabienne MAERTEN | - Aïzen ABOUA |
| - Michèle AJELLO DUGUE | - Michel PIRAME |
| - Michel CASSIGNOL | - Pierre FONTANIE |
| - Gérard VALLES | - Franck BOUSQUET |
| - Valérie CLARMONT | - Marie CASTRO |
| - Patrice CHARLES | - Marie-Claude DULAC |



Pour copie conforme
Moissac le 29 avril 2014
Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :